



PLAN D'URGENCE VÉLO : CARTON JAUNE À TALENCE !

Depuis le printemps dernier, dans le but d'accompagner les habitants de la métropole dans l'évolution de leur mobilité et pour répondre à l'engouement de la #SolutionVélo, **Bordeaux Métropole a déployé un plan d'urgence vélo ambitieux sur l'ensemble du territoire, mis en place cet été et consistant à créer rapidement des aménagements cyclables expérimentaux** là où il en manquait, sur des axes dangereux et où existait un enjeu important de développement et de sécurisation des déplacements à vélo.

Dans ce cadre, dès le mois d'avril, Vélo-Cité a publié une carte des axes potentiellement concernés par ce plan d'urgence, dans une logique d'itinéraires métropolitains tout en cherchant à résorber les plus gros points noirs de l'agglomération.

Lien vers notre dossier #SolutionVélo :
<http://velo-cite.org/solutionvelo/>

Dans cette dynamique, plusieurs communes se sont également mobilisées pour déployer des aménagements expérimentaux. **C'est notamment le cas de la ville de Talence, qui a mis en place plusieurs aménagements cyclables, allant de simples logos vélos de jalonnement au sol à l'expérimentation de pistes bidirectionnelles balisées**, certains de ces aménagements ayant notamment pour objectif d'améliorer la desserte du campus.

Afin de juger ces expérimentations, la ville de Talence a lancé cet automne un questionnaire auprès des personnes intéressées pour recueillir leur sentiment concernant les aménagements cyclables mis en place le cadre de ce plan d'urgence vélo.

A l'occasion de la publication des résultats, nous découvrons que certaines avancées notables vont purement et simplement être supprimées, comme par exemple la piste bidirectionnelle de la rue Pierre Noailles, utile pour desservir le campus, ou encore celle de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, utile pour accéder aux commerces du centre-ville. Nous le déplorons vivement et dénonçons des décisions hâtives !

Nous constatons que ces décisions s'appuient sur une analyse qualitative et quantitative des réponses mais qui nous semble des plus

approximative pour ne pas dire faussée, notamment par le fait qu'une **part du taux d'insatisfaction a pour motif « n'est pas assez**



ambitieux », ce qui ne veut pas dire qu'il faut supprimer l'aménagement mais l'améliorer !

La nuance est pourtant évidente et entache les résultats de la concertation : comment un cycliste qui, voulant bien faire en déclarant un aménagement « pas assez ambitieux » pour inciter la mairie à faire mieux, pouvait-il savoir que cet avis allait au final provoquer la suppression de l'aménagement ? Ce n'est pas sincère !

De même, nous déplorons de ne pas avoir d'informations sur la représentativité du panel de participants, notamment le critère automobiliste ou cycliste permettrait d'éclairer les résultats et de nuancer les taux d'insatisfaction concernant les aménagements cyclables. Il est effet inéluctable que le rééquilibrage de l'espace public au profit des modes actifs se fasse au détriment de ce qui occupe aujourd'hui le plus d'espace dans la ville, à savoir l'automobile,

que ce soit pour les voies de circulation ou le stationnement.

Nous notons également la suppression d'une piste justifiée par un niveau d'insatisfaction de 50,1%, alors qu'une prolongation de l'expérimentation avec quelques améliorations aurait été légitime et était attendue.

Vélo-Cité s'étonne de ces décisions hâtives de vouloir faire retirer ces aménagements « au plus vite », avant même l'étude d'améliorations ou de solutions alternatives.

Nous nous interrogeons sur la volonté de la collectivité de réduire la circulation automobile dans la commune pour développer les mobilités actives et favoriser l'émergence d'une ville apaisée et respirable.

Vélo-Cité demande de ne supprimer aucun aménagement jusqu'à ce que les solutions alternatives validées soient mises en place.

CONTACT PRESSE

Vélo-Cité
Ludovic Fouché - 06 24 07 41 74
présidence@velo-cite.org